

Thème 2 **La France**  
Chapitre 4 **L'aménagement du territoire**

## **Introduction**

Engagée dans les années 1950 et poursuivie ensuite, la politique d'aménagement du territoire vise à corriger les inégalités spatiales par une intervention forte de l'État.

Moins grandiose, pensée désormais à différentes échelles et en diversifiant les acteurs, la politique d'aménagement à l'ambition de rééquilibrer le territoire.

**Problématique** Quels sont les objectifs de l'aménagement du territoire ?

## **I. La politique d'aménagement du territoire**

### **A) Une politique publique ambitieuse**

Face aux déséquilibres du territoire, l'État français s'engage dans les années 1950 dans une politique volontariste : réduire l'écart entre Paris et la province, entre les régions rurales et les régions industrielles et, entre les villes et les campagnes. Cette tâche est confiée à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (D.A.T.A.R.), organisme d'État créée en 1963.

### **B) De nouveaux acteurs pour de nouveaux enjeux**

Avec les lois de décentralisation de 1982, les communes, les départements et les régions deviennent des acteurs de l'aménagement du territoire. Cette multiplication des acteurs s'est renforcée avec la création de l'intercommunalité. De plus, avec l'intégration européenne, l'Union est devenue un partenaire avec le soutien aux régions frontalières ou enclavés, périphériques (ex : R.U.P.). Enfin, le secteur privé (entreprise ou association) devient un nouvel acteur incontournable pour dynamiser ou protéger un espace (ex : arrivée d'une entreprise ou création d'une zone naturelle protégée).

La loi d'orientation et d'aménagement du territoire de 1999 privilégie les acteurs locaux pour des projets à une échelle plus fine (ex : tramway, parc, etc...).

## **II. Un succès ?**

### **A) Les réalisations**

L'«Etat aménageur» bénéficie du contexte de forte croissance économique au cours des Trente Glorieuses. Il investit dans les infrastructures industrielles, touristiques, portuaires et de transport notamment pour développer les régions sous-équipées (ex : Languedoc et Provence). Mais aujourd'hui, les projets nationaux d'envergure sont aujourd'hui révolus.

Plus récemment, la France qui possède une position de carrefour à l'échelle de l'Europe, s'est doté d'un réseau de transport moderne, notamment ferroviaire et autoroutier. Bien qu'extrêmement coûteuses, les L.G.V. et les autoroutes permettent de connecter le territoire, de désenclaver certaines régions et de faciliter l'intégration régionale ou européenne. L'extension des aéroports de rang international et leur transformation en plates-formes multimodales achèvent le processus.

Enfin, l'aménagement du territoire passe aujourd'hui par celui des villes : réduire l'écart entre les métropoles régionales tout en confortant leur rang à l'échelle européenne et réduire les inégalités au cœur même des espaces urbains. Ainsi, on « redessine » les paysages, on tend à rendre attractifs des zones urbaines périphériques avec les Zones Urbaines Sensibles (Z.U.S.), les zones franches. La destruction de tours et de barres héritées de l'urbanisme des années 1960 dans certaines « banlieues » en est l'élément le plus symbolique.

### **B) Un bilan contrasté**

Après 50 ans de politique d'aménagement du territoire, le bilan est contrasté. Ainsi le poids de Paris et de sa région est toujours écrasant. Pire, il s'est renforcé. En effet, si la tentation est grande d'assurer un rééquilibrage du territoire, il faut tout de même conserver un rôle économique central à la capitale dans la logique de la concurrence européenne et mondiale.

Quelques régions ont profité du transfert ou de renouvellement d'activité (conversion) mais l'impact sur les régions défavorisées reste limité. Les inégalités entre les régions françaises n'ont pas diminué pour autant, l'action publique a permis d'accompagner les difficultés dues aux crises à répétitions.

## **Conclusion**

**Problématique** Quels sont les objectifs de l'aménagement du territoire ?

Entreprise publique symbolique de l'omnipotence de l'État, la politique visait à réduire les inégalités territoriales. Bénéfique ici et limitée là, la politique d'aménagement du territoire a un bilan contrasté.

Aujourd'hui rénovée, l'action publique intervient à toutes les échelles et à travers différents acteurs.